



**COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022**

Le vingt-neuf septembre deux mille vingt-deux, à quatorze heures, les représentants du Syndicat Mixte pour le Traitement et la Valorisation des Déchets Ménagers Résiduels, Valor3e, légalement convoqués le vingt-deux septembre deux mille vingt-deux, se sont réunis au siège de Valor3e, à La Séguinière.

Pour la CA Agglomération du Choletais :			
Jean-François BAZIN	<i>Présent</i>	Christine DECAENS	<i>Présente</i>
Marie-Christine GALY	<i>Présente</i>	Annick JEANNETEAU	<i>Présente</i>
Christophe PIET	<i>Ayant donné pouvoir à Cédric VAN VOOREN</i>	Cédric VAN VOOREN	<i>Présent</i>
Pour la CA Mauges Communauté :			
Isabelle BILLET	<i>Absente</i>	Catherine HALGAND	<i>Absente</i>
Chantal GOURDON	<i>Présente</i>	Isabelle HAIE	<i>Présente</i>
Christian LAURENDEAU	<i>Présent</i>	Gilles PITON	<i>Présent</i>
Pour la CA Clisson Sèvre et Maine Agglo :			
Philippe BRETAUDEAU	<i>Excusé</i>	Stéphane ENTEME	<i>Ayant donné pouvoir à Danièle GADAIS</i>
Danièle GADAIS	<i>Présente</i>	Suzanne DESFORGES	<i>Présente</i>
Agnès PARAGOT	<i>Présente</i>		
Pour la CC Sèvre & Loire :			
Jean-Luc GAULTIER	<i>Présent</i>	Christian LUNEAU	<i>Absent</i>
Xavier RINEAU	<i>Présent</i>	Isabelle ROUSSELOT	<i>Excusée</i>

Le comité Syndical compte 21 élus :

- 14 sont présents,
- 2 ont donné pouvoir,
- 2 sont excusés,
- 3 sont absents.

Le quorum étant atteint (14 élus présents sur 21), le Comité Syndical a valablement délibéré.

Madame Danièle GADAIS est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1 - ADMINISTRATION GENERALE - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 30 JUIN 2022

En application des textes législatifs et notamment le Code Général des Collectivités Territoriales, le procès-verbal de la séance précédente de l'assemblée délibérante est soumis à approbation lors de la séance suivante du Comité Syndical.

La dernière séance en date est celle du jeudi 30 juin 2022.

Le compte-rendu de cette séance est joint en annexe. Si le Comité Syndical souhaite le modifier à la demande d'un ou plusieurs membres, il appartient de procéder à un vote sur ces demandes car seule l'assemblée délibérante dispose de ce pouvoir conformément aux dispositions en vigueur.

Précédemment transmis, le compte-rendu de la séance du 30 juin 2022 n'a, à ce jour, fait l'objet d'aucune demande de modification.

Considérant la nécessité d'approuver le compte-rendu de la séance précédente,

Les membres du Comité Syndical décident à l'unanimité (16 pour - 0 contre - 0 abstention) :

- **d'approuver le compte-rendu de la séance du 30 juin 2022**

2 - ADMINISTRATION GENERALE - ATTRIBUTIONS EXERCEES PAR DELEGATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Par délibération en date du 24 septembre 2020, le Comité Syndical a délégué à son Président certaines de ses attributions. Cette délégation est basée sur les articles L. 5211-2 et L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Lors de chaque réunion de l'assemblée délibérante, il est rendu compte des décisions prises en application de cette délégation. Cette communication ne donne pas lieu à un vote du Comité Syndical puisque les textes précisent qu'il ne s'agit que de rendre compte des décisions prises par le Président, bénéficiaire de la délégation.

Depuis la séance précédente du 30 juin 2022, le Président a pris la décision suivante au titre de la délégation donnée par le Comité Syndical :

- Décision n°2022/05 portant acceptation de l'offre faite par la société GINGER CEBTP pour la réalisation des études géotechniques pour la construction du quai de transfert du Choletais pour un montant de 8 310,00 € HT

- Décision n°2022/06 portant acceptation de l'offre faite par la société BIGEARD BATIMENT-TP pour la réalisation des travaux de maçonnerie sur le site de Saint-Laurent-des-Autels pour un montant de 10 970,83 € HT
- Décision n°2022/07 portant acceptation de l'offre faite par la société PRECIA MOLEN pour la fourniture et l'installation d'un pont-basculé sur le site de Saint-Laurent-des-Autels pour un montant de 21 000,00 € HT

3 - ADMINISTRATION GENERALE - CHOIX DES SCENARII A ANALYSER POUR L'ETUDE SUR LA COMPETENCE TRAITEMENT

Depuis presque une année, le Syndicat Mixte Valor3e est engagé dans un important travail d'études et d'analyse de la compétence traitement des déchets.

Cela fait suite à la demande de la Chambre Régionale des Comptes qui pointait une illégalité du transfert de compétence fait entre les EPCI adhérents et Valor3e. En effet, les textes issus du code général des collectivités territoriales prévoient que la compétence en matière de traitement des déchets soit exercée pleinement par une personne publique mais sans être scindée selon les types de déchets à traiter.

Afin de réfléchir à cette problématique et pour bâtir un projet commun et partagé Valor3e a recruté un bureau d'études en lui confiant deux missions :

- Etablir le diagnostic sur son territoire de l'exercice de la compétence traitement des déchets
- Etudier différents scénarii d'évolution pour respecter la règle juridique déterminée par le code général des collectivités territoriales

Aujourd'hui la première étape est terminée.

Pour bâtir ce diagnostic, ce n'est pas moins d'une demi-douzaine de réunions du groupe de travail qui se sont déroulées. Il y a eu aussi une douzaine de rencontres avec les services, les élus des structures adhérentes. Pour partager nos retours, une conférence sur le thème de la compétence traitement a été organisée par l'association AMORCE qui a réuni près d'une centaine de techniciens et d'élus de collectivités. Et pour finir, début septembre, une restitution de ce diagnostic a été faite aux Présidents des 4 EPCI adhérents à Valor3e.

Désormais il appartient au comité syndical qui est l'organe délibérant et représentatif des structures intercommunales adhérentes de déterminer les scénarii à étudier pour permettre ensuite de choisir l'évolution de Valor3e.

A l'issue du diagnostic, le bureau d'études a fait 5 propositions qui sont résumés dans le tableau ci-dessous :

	OMR	Collectes sélectives	Verre	Papier	Biodéchets	Flux des déchetteries
Scénario 1	<i>Pas de changement</i>	<i>Pas de changement</i>	<i>Pas de changement</i>	<i>Pas de changement</i>	<i>Pas de changement</i>	<i>Valor3e gère le traitement et le transport</i>
Scénario 2	<i>Pas de changement</i>	<i>Pas de changement</i>	<i>Valor3e gère la massification</i>	<i>Valor3e gère le transfert et l'affinage</i>	<i>Pas de changement</i>	<i>Valor3e gère le traitement et le transport</i>
Scénario 3	<i>Pas de changement</i>	<i>Pas de changement</i>	<i>Valor3e gère la massification</i>	<i>Valor3e gère le transfert et l'affinage</i>	<i>Pas de changement</i>	<i>Valor3e gère les déchetteries, le traitement et le transport</i>
Scénario 4	<i>Pas de changement</i>	<i>Valor3e gère tout après la collecte (contrat CITEO par exemple)</i>	<i>Valor3e gère la massification et la vente</i>	<i>Valor3e gère le transfert, l'affinage et la vente</i>	<i>Pas de changement</i>	<i>Valor3e gère le traitement et le transport</i>
Scénario 5	<i>Pas de changement</i>	<i>Valor3e gère tout après la collecte (contrat CITEO par exemple)</i>	<i>Valor3e gère la massification et la vente</i>	<i>Valor3e gère le transfert, l'affinage et la vente</i>	<i>Pas de changement</i>	<i>Valor3e gère les déchetteries, le traitement et le transport</i>

Monsieur le Président propose de faire un tour de table pour que chaque membre du Comité Syndical puisse s'exprimer librement.

Au préalable une discussion générale s'engage autour des thèmes suivants :

- 1. Il y a aura toujours un volet ressources humaines puisque l'on parle de compétences qui sont exercées et conduites par des salariés pour le compte de chaque structure. Un transfert de compétence ne signifiera pas forcément un transfert de personnel puisqu'il est rare voire il n'existe pas de personnel dans chaque collectivité qui n'ont pour fonction que le périmètre des compétences évoquées. Chaque collectivité devra donc réfléchir à sa propre définition de ses moyens, de ses fonctions, de ses missions.*
- 2. La réflexion conduite pour une nouvelle délimitation de la ligne de partage entre traitement et collecte comme le demande la CRC ne se fera pas sans l'acceptation de tous. C'est pour cela que les collectivités adhérentes qui se sentaient éloignées du processus ou qui avaient des craintes ont été rencontrées. Durant la dernière semaine de septembre, Monsieur le Président précise avoir été présenté Valor3e devant le bureau des Maires de la CC Sèvre & Loire ainsi que devant le Conseil Communautaire de Clisson Sèvre Maine Agglo. Ces échanges ont été cordiaux, complets et ont permis de lever des interrogations légitimes. En effet, le Syndicat Valor3e n'est pas là pour imposer des contraintes à ses structures adhérentes mais bien pour travailler pour leur compte en recherchant le meilleur rapport qualité/prix des missions qu'il exerce.*
- 3. Monsieur le Président précise aussi qu'il est important de maîtriser son destin et donc d'anticiper des demandes des services de l'Etat qui pourraient décider arbitrairement de définir un nouveau découpage entre la collecte et le traitement. Cela conduirait à subir et à ne pas choisir.*

4. *Le calendrier est également pris en compte puisque cette étude va conduire à définir les prochains rapports de fonctionnement entre Valor3e et ses structures adhérentes. Il faut donc prendre le temps de cette réflexion pour ne la conduire à la « hussarde ».*
5. *Concernant les flux en déchetterie, Monsieur le Président rappelle que si cela devient une compétence exercée par Valor3e, il n'est en aucun cas question d'uniformiser les flux acceptés sur le territoire pour que toutes les déchetteries accueillent les mêmes flux. Chaque territoire a défini son programme de rénovation des déchetteries, et a déterminé les flux qu'il accepte. Valor3e partira de cet existant pour ne gérer que le traitement. Monsieur le Président prend l'exemple des gravats de la CA Agglomération du Choletais qui vont être traités désormais par des entreprises de travaux publics et plus par des entreprises du domaine du déchet. De la même manière, les végétaux en déchetterie seront traités avec des agriculteurs et non plus sur une plateforme de compostage propriété d'opérateurs du déchet. Chaque manière de traiter sera maintenue et les synergies potentielles seront mises en place si cela est pertinent.*

Après ces premiers échanges, le tour de table est démarré.

Monsieur Xavier RINEAU rappelle qu'initialement il y avait 7 scénarii proposés par le bureau d'études. Après 4 réunions du groupe de travail il a été acté de n'en retenir que 5, c'est-à-dire ceux présentés ci-avant. Le souhait exprimé par la CC Sèvre & Loire est de maintenir les performances du Centre d'Accueil des Déchets. Pour cela, Monsieur Xavier RINEAU souhaite poursuivre l'étude sur les scénarii 1, 2 et 4.

Madame Danièle GADAIS explique que les choix retenus ne préjugent pas de l'avenir et du choix final. Elle retient les mêmes scénarii à étudier, à savoir les 1, 2 et 4.

Madame Annick JEANNETEAU approuve les propos de Madame Danièle GADAIS et vote pour les mêmes scénarii.

Messieurs Jean-François BAZIN, Gilles PITON et Cédric VAN VOOREN et mesdames Christine DECAENS et Marie-Christine GALY expriment les mêmes choix que leurs collègues et partagent l'avis que le scénario 2 présentent à leurs yeux le plus d'avantages. Monsieur le Président précise que tout l'enjeu est bien sur la massification des tonnages pour améliorer la mise en concurrence. L'enjeu n'est pas de se préoccuper du haut de quai dans les déchetteries.

Madame Suzanne DESFORGES valide les scénarii 1, 2 et 4 et souhaite que soit maintenu un lien très fort entre l'usager et l'intercommunalité pour garder une relation de proximité la plus efficace.

Madame Agnès PARAGOT approuve les choix faits par les autres membres du Comité Syndical.

Madame Isabelle HAYE valide les scénarii 1, 2 et 4 et trouve que le scénario 2 est une évolution prudente dans le contexte actuel très changeant.

Madame Chantal GOURDON valide les mêmes choix car il est important de laisser chaque EPCI adhérent gérer la collecte via les déchetteries. Ceci doit être la base pour la proximité recherchée.

Monsieur Jean-Luc GAULTIER regrette que l'on n'arrive pas à retenir un scénario plus intégrateur comme les scénarii 3 et 5 car ils seront certainement mis en œuvre dans un avenir à plus ou moins long terme, même s'il est conscient des difficultés plus importantes à mettre en place de tels

changements. Suivant les choix unanimes de ses collègues, Monsieur Jean-Luc GAULTIER vote pour les scénarii 1, 2 et 4 pour que ces derniers soient étudiés de manière approfondie.

Monsieur Christian LAURENDEAU approuve les scénarii 1, 2 et 4 et souhaite que dans le cadre du scénario 4 il soit bien précisé les avantages et les inconvénients pour avoir un choix le plus éclairé le moment venu.

Enfin, Monsieur le Président rappelle qu'il est sur les mêmes scénarii que ses collègues et que la philosophie de cette étude est : « ce qui fonctionne doit être maintenu ».

Afin de faire étudier trois scénarii en détail par le bureau d'études, il appartient au comité syndical d'effectuer ce choix.

Les membres du Comité Syndical décident à l'unanimité (16 pour - 0 contre - 0 abstention) :

- de retenir les scénarii n°1, 2 et 4 comme scénarii à étudier pour réaliser la phase 2 de l'étude sur la compétence traitement,
- de mandater le Président pour qu'il informe le bureau d'études et les collectivités des scénarii à approfondir ,
- d'autoriser le Président à effectuer les démarches nécessaires et à signer les documents à intervenir dans ce cadre.

4 - RESSOURCES HUMAINES - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Syndicat Mixte Valor3e adapte en permanence le tableau des effectifs à ses besoins. Ainsi par exemple, lors du dernier comité syndical une modification est intervenue pour ouvrir un poste contractuel lié à un accroissement temporaire d'activités avec les études à conduire et à terminer.

Il est devenu nécessaire de revenir sur le tableau des effectifs à cette session du comité syndical car le poste de chargé de mission actuellement pourvu par un emploi contractuel voit la fin du contrat arriver au 11 octobre prochain.

En raison des retours positifs de la communication à destination des collectivités, du grand public, des élus du territoire, il est proposé de modifier le tableau des effectifs en créant le poste suivant :

Poste créé	Temps de travail	Mode de recrutement	Filière et catégorie	Grade	Niveau maximal de rémunération
Chargé de communication	Temps plein (35 heures par semaine)	Emploi statutaire ou (à défaut de candidat répondant aux critères de recherche) emploi contractuel	Filière administrative Catégorie B	Emploi relevant du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux	Rémunération prévue par l'échelle indiciaire du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux + Régime Indemnitaire de la collectivité

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un contractuel relevant de la catégorie B dans les conditions fixées par le code général de la fonction publique. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme et de l'expérience nécessaire. Dans ce dernier cas, le recrutement serait fait par contrat d'une année.

La création d'un poste permanent permet ainsi de ne pas solliciter une délibération du comité syndical ce qui offre une souplesse de gestion.

Il est donc obligatoire de remettre à jour le tableau des effectifs de Valor3e pour prendre en compte cette création de poste.

Les membres du Comité Syndical décident à l'unanimité (16 pour - 0 contre - 0 abstention) :

- **d'approuver le principe de création d'un poste de chargé de communication,**
- **de mandater le Président pour assurer les entretiens avec les candidat(e)s sélectionné(e)s,**
- **d'autoriser le Président à effectuer les démarches nécessaires et à signer les documents à intervenir dans ce cadre.**

5 - MARCHES PUBLICS - MISE EN PLACE D'UN GROUPEMENT POUR L'ASSURANCE SUR LES RISQUES STATUTAIRES

Depuis sa création, Valor3e se joint à la consultation lancée par le Centre de Gestion de Maine-et-Loire pour la mise en place d'une assurance groupée pour couvrir les risques statutaires.

Ces contrats d'assurances permettent la mise en place de garanties contre les risques financiers découlant des obligations des employeurs publics. L'actuel contrat d'assurance conclu avec COLLECTeam/Yvelin/SA ACTE-VIE et EUCARE Insurance prend fin le 31 décembre 2022 suite à la résiliation faite par le groupement d'assureurs.

Le Centre de Gestion de Maine-et-Loire va donc lancer une nouvelle consultation. Les caractéristiques de la consultation seront les suivantes :

- Couverture de l'ensemble des risques statutaires pour les agents titulaires et contractuels.
- Franchise de 60 jours cumulés (CMO), accidents du travail et maladies professionnelles sans franchise.
- Garantie des charges patronales (optionnelle).
- Option : Franchise de 30 jours fermes pour accident du travail et maladie professionnelle ; cette option devra nécessairement être associée à une proposition sans franchise pour ces deux risques.

Considérant l'intérêt que représente la négociation d'un contrat d'assurance groupe au niveau du Centre de Gestion de Maine-et-Loire.

Il est donc proposé de participer à cette consultation groupée.

Les membres du Comité Syndical décident à l'unanimité (16 pour - 0 contre - 0 abstention) :

- **d'approuver le projet de consultation des entreprises porté par le Centre de Gestion de Maine-et-Loire pour couvrir les risques statutaires,**
- **d'adhérer au groupement mis en place par le Centre de Gestion de Maine-et-Loire pour lancer ladite consultation,**
- **de mandater Monsieur le Président ou son représentant pour effectuer les démarches nécessaires et à signer tout acte indispensable à la mise en œuvre de cette délibération.**

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est close à 15h18.

Le Président,
Cédric VAN VOOREN

Le Secrétaire de Séance,
Danièle GADAIS

Jean-François BAZIN	Isabelle BILLET	Philippe BRETAUDEAU
Christine DECAENS	Suzanne DESFORGES	Stéphane ENTEME
Marie-Christine GALY	Jean-Luc GAULTIER	Chantal GOURDON
Isabelle HAIE	Catherine HALGAND	Annick JEANNETEAU
Christian LAURENDEAU	Christian LUNEAU	Agnès PARAGOT
Christophe PIET	Gilles PITON	Xavier RINEAU
Isabelle ROUSSELOT		